

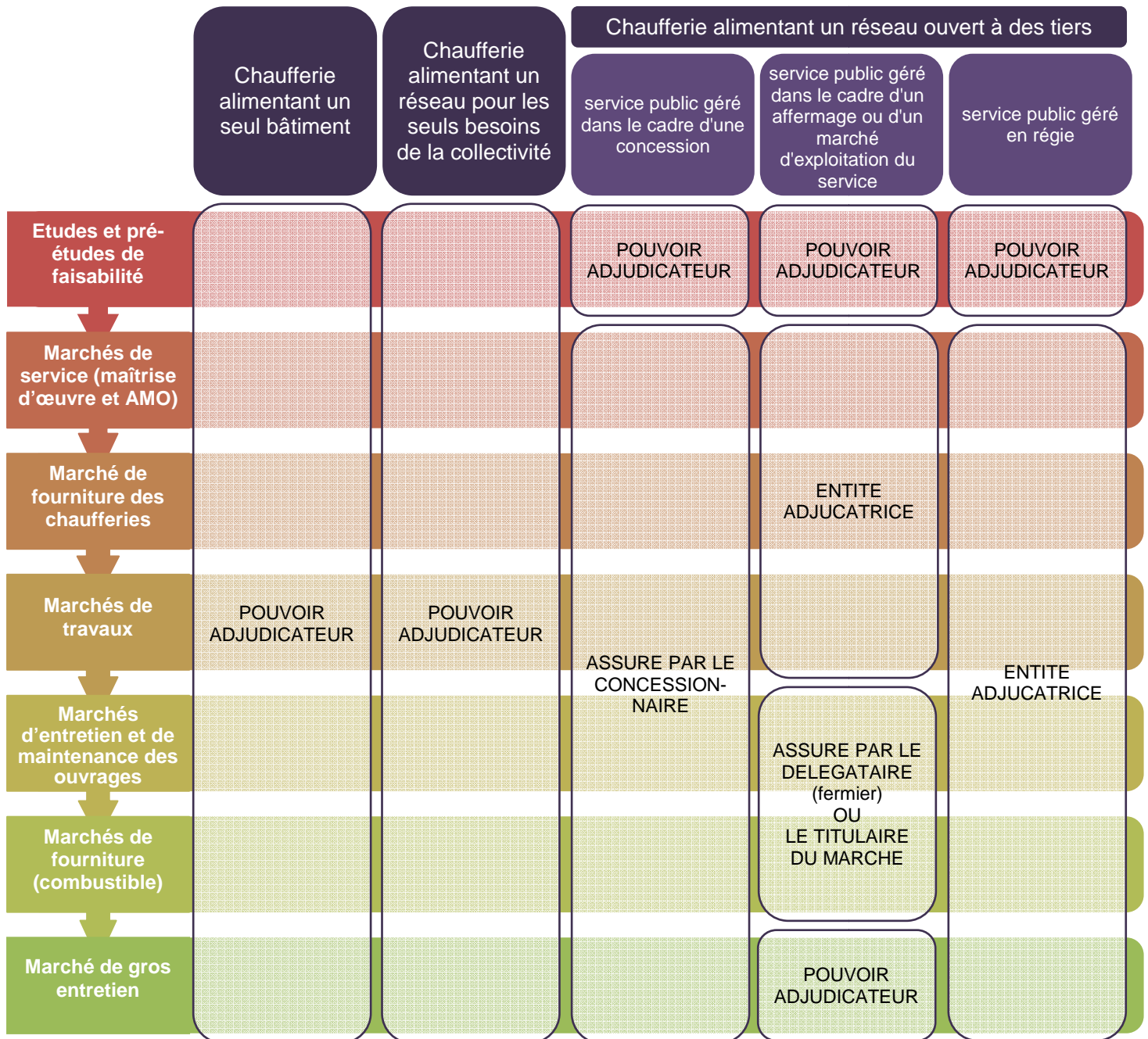
Mutualisation des marchés Chaufferies et réseaux de chaleur



A travers le programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural" plusieurs consultations juridiques relatives à la mutualisation des marchés publics ont été menées. La mutualisation en amont permet aux collectivités de se regrouper pour définir leurs besoins et procéder à la dévolution des marchés nécessaires à la réalisation et l'exploitation des ouvrages. La mise en place et le fonctionnement des chaufferies et réseaux de chaleur suppose la passation de quatre types de contrats : marchés de service pour les phases de pré-programmation et programmation ; marchés de travaux ; marchés de fournitures ; contrats pour l'exploitation sur la durée de vie des installations.

Passation des marchés (pouvoirs adjudicateurs / entité adjudicatrice)

Schéma récapitulatif de la qualité de la collectivité qui passe les différents marchés selon les hypothèses



« 1000 chaufferies bois en milieu rural », un programme soutenu par

Pour plus d'informations : www.1000chaufferies.com

